



DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 98.00.370.001.1 DU 23 NOVEMBRE 1998

Ensembles de correction de volume de gaz de type 1  
SCHLUMBERGER modèles MINICOR 200,  
MINICOR 100, SEVC-D, SEVC-D MINICOR 110,  
SEVC-D MINICOR 210, CEM 2000  
et calculateur SCHLUMBERGER modèle CEM 2000 intégré  
dans un ensemble de correction de volume de gaz de type 2

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 MODIFIE, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX ENSEMBLES DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX ENSEMBLES DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ ET DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX CALCULATEURS ELECTRONIQUES INTEGRES DANS UN ENSEMBLE DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 2.

#### FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES S.A., ZI de Chasseneuil, BP 23, 86361 Chasseneuil du Poitou.

#### OBJET

La présente décision transfère à la société SCHLUMBERGER INDUSTRIES S.A. à Chasseneuil-du-Poitou le bénéfice des approbations de modèle anciennement accordées à la société

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1992, page 818.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1992, page 978.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1993, page 1546.

(4) *Revue de Métrologie*, octobre 1994, page 878.

(5) *Revue de Métrologie*, juillet 1996, page 205.

(6) *Revue de Métrologie*, mars 1997, page 582.

(7) *Revue de Métrologie*, janvier 1998, page 778.

(8) *Revue de Métrologie*, septembre 1998, page 347.

(9) *Revue de Métrologie*, septembre 1998, page 348.

SCHLUMBERGER INDUSTRIES à Colombes par les décisions suivantes :

- n° 92.00.371.001.1 du 1er juin 1992 (1) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 modèle MINICOR 200, complétée par la décision n° 92.00.371.003.1 du 24 juillet 1992 (2) ;
- n° 93.00.371.002.1 du 13 décembre 1993 (3) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz en température SCHLUMBERGER modèle MINICOR 100, complétée par la décision n° 94.00.371.001.1 du 6 octobre 1994 (4) ;
- n° 96.00.371.002.1 du 3 avril 1996 (5) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SCHLUMBERGER modèle SEVC-D, complétée par la décision n° 96.00.371.005.1 du 23 décembre 1996 (6) relative aux ensembles de correction de volume de gaz de type 1 SCHLUMBERGER modèles SEVC-D et MINICOR 210, complétée par la décision n° 97.00.371.002.1 du 26 novembre 1997 (7) ;
- n° 98.00.371.001.1 du 1er juillet 1998 (8) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SCHLUMBERGER modèle CEM 2000 ;
- n° 98.00.372.002.1 du 1er juillet 1998 (9) relative au calculateur électronique intégré dans un ensemble de correction de volume de gaz de type 2 SCHLUMBERGER modèle CEM 2000.

#### CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet de la présente décision sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.





**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Les numéros d'approbation de modèle respectifs figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision sont inchangés.

**VALIDITE**

Les limites de validité respectives de chacune des décisions concernées par le transfert restent inchangées. La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans ont été déposés, sous la référence DA 21-34, à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Poitou-Charentes et chez le fabricant.

---

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---

